



Commune de BEAULIEU S/ LOIRE

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Février 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le vingt-quatre février à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DESBOIS Patrick, Maire.

Etaient présents :

DESBOIS Patrick, RAPICAULT Michel, DESCHAMPS Céline, BELHOSTE Marie-Christine, POYAU Jean-Claude, MASSON Danièle, ANIEL André, TROCHET Michel, FERRY Jeanne, RICHIDE Pascal, THIBAULT Alain, BERTRAND Isabelle, HAUTIN Bertrand.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : TROTTER Joëlle, SIGNORET Yannis, MARTINET Nicolas

Absents :

Excusés : LAURENT Elisabeth.

Madame BELHOSTE Marie-Christine a été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 27 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017-14 - VOTE DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire présente les tarifs des services municipaux approuvés par la commission des finances. Monsieur POYAU Jean-Claude précise qu'ils ont été augmentés en moyenne de 5 euros.

Monsieur DESBOIS Patrick informe les membres de l'assemblée que suite au projet d'achat de deux abris cyclo au camping, délibéré lors du dernier conseil, un montant de 10 euros par nuitée a été institué.

De plus, il signale qu'un nouveau tarif pour la régie « photocopies » à l'agence communale postale a été établi.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité vote les nouveaux tarifs qui seront applicables à partir du 1^{er} avril 2017.

◆ TARIFS PHOTOCOPIES 2017 :

PARTICULIERS :	
◆ NOIR ET BLANC	
Format A4	0,20 €
Format A3	0,40 €
◆ COULEUR	
Format A4	0,50 €
Format A3	1,00 €

ASSOCIATIONS DE BEAULIEU :	
◆ NOIR ET BLANC	
Format A4	0,15 €
Format A3	0,30 €
◆ COULEUR	
Format A4	0,35 €
Format A3	0,70 €

◆ TARIFS CAMPING 2017 :

SAISON TOURISTIQUE (Pâques à fin septembre)	
CAMPEUR (avec douches et eau chaude)	3,00 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS	1,50 €
EMPLACEMENT	2,00 €
ÉLECTRICITÉ	4,50 €

HIVER (d'octobre à Pâques)	
CAMPEUR (compris Douches et eau chaude)	3,00 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS	1,50 €
EMPLACEMENT	2,00 €
ÉLECTRICITÉ	5,50 €

ADHERENTS FFCC et Loire à Vélo (réduction 6 %)	
CAMPEUR (avec douche et eau chaude)	2,80 €
ENFANT DE MOINS DE 7 ANS	1,40 €
EMPLACEMENT	1,80 €

ABRI "LOIRE A VELO" (par nuité)	
	10,00 €

ADAPTATEUR EUROPÉEN (CAUTION)	
	80,00 €

GARAGE MORT	
1 mois - toute saison	35,00 €
1 jour - du 1/06 au 15/09	3,50 €
1 jour - du 16/09 au 31/05	2,50 €

DOUCHE AU CAMPING : PERSONNES EXTERIEURES	
	3,00 €

◆ TARIFS SALLE DES FÊTES 2017 :

<u>DEDIT pour réservation</u>	
	60,00 €

<u>CAUTION</u>	
<u>Location de salle :</u>	
Habitant ou Association de Beaulieu	180,00 €
Habitant ou Association Hors Commune	250,00 €
<u>Location matériel, mobilier seul</u>	
Habitant ou Association de Beaulieu	35,00 €
Habitant ou Association Hors Commune	55,00 €

<u>Location (Salle et Cuisine équipée)</u>	
A la journée :	
Association de Beaulieu (nettoyage par l'association)	GRATUIT
Habitant de Beaulieu	185,00 €
Habitant ou Association Hors Commune	255,00 €
Forfait WE (ou 2 jours) :	
Association de Beaulieu	GRATUIT
Habitant de Beaulieu	265,00 €
Habitant ou Association Hors Commune	345,00 €

<u>Location TEMPORAIRE (Vin d'honneur) avec CUISINE</u>	
Association de Beaulieu (nettoyage par l'association)	GRATUIT
Habitant de Beaulieu	80,00 €
Habitant ou Association Hors Commune	95,00 €

Location MATERIEL, mobilier, hors salle	
Association et Habitant de Beaulieu	35,00 €
Association et habitant hors Commune	55,00 €

NETTOYAGE (par la commune)	
	60,00 €

◆ **TARIFS SALLE POLYVALENTE 2017 :**

	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS
CAUTION	200,00 €	200,00 €
ARRHES POUR RÉSERVATION DE LA SALLE	120,00 €	120,00 €
LOCATION DE LA SALLE :		
SALLE COMPLÈTE		
A la journée	225,00 €	GRATUIT
Forfait Week-End	355,00 €	GRATUIT
1/2 SALLE - CÔTÉ SCÈNE		
A la journée	150,00 €	GRATUIT
1/2 SALLE - CÔTÉ BAR		
A la journée	150,00 €	GRATUIT
Vin d'honneur (location + nettoyage - chauffage)	120,00 €	GRATUIT
MISE A DISPOSITION DU PARQUET		
Montage et démontage par la Commune	245,00 €	245,00 €
NETTOYAGE PAR LA COMMUNE		
	95,00 €	
ÉCLAIRAGE (coût horaire jeton)		
	3,00 €	GRATUIT
UTILISATION SPÉCIFIQUE (TENNIS)		
Membre du club de Tennis	GRATUIT	
Particuliers (coût horaire / en dehors des heures d'entraînement et des tournois du Club de Tennis)	3,00 €	

◆ **TARIFS CIMETIÈRE 2017 :**

CONCESSIONS DE CIMETIÈRE	
30 ans	75,00 €
50 ans	155,00 €

CONCESSIONS CONLOMBARIUM	
Dans cases mobilier	
15 ans	510,00 €
30 ans	995,00 €
Plaque	70,00 €
Emplacement au sol	
15 ans	210,00 €
30 ans	400,00 €
50 ans	600,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	
	GRATUIT

2017-15 – Vente des Peupliers :

Dans la continuité du projet d'instauration d'un périmètre de protection du forage d'alimentation en

eau potable du val, l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2015 prescrit un grillage d'une hauteur d'au moins 2 mètres sur les terrains qui constituent ce périmètre.

Il est donc nécessaire d'abattre les peupliers qui se situent sur les parcelles cadastrées ZS n° 16, 61 et 62, représentant 252 pieds et 30 nuls.

Deux acquéreurs ont déposé une offre, celle de l'entreprise BEAUVOIS FRERES, exploitant forestier à NEUVY SUR LOIRE a été retenu pour un montant de 4 800 € T.T.C.

2017-16 – VENTE DE L'IMMEUBLE SIS 2 RUE DE SANTRANGES :

Suite au départ du locataire du logement sis 2 rue de Santranges, le logement est resté vacant.

Vu l'état des lieux, la mise aux normes est nécessaire avant toute location et serait onéreuse.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de vendre ce bien.

Deux agences immobilières ont estimé ce bien : maison de village, d'une surface habitable de 120 m², qui se compose comme suit :

- Au rez-de-Chaussée : pièce à vivre, cellier, pièce, chambre, salle d'eau, WC, cave
- Terrain attenant de 110 m² ;
- Grenier, grange, écurie.

Il s'agit d'HEXAGONE IMMOBILIER à Neuvy sur Loire (58450) et IAD IMMOBILIER, pour une mise à prix proposée à partir de 35 000 euros.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide la mise en vente et autorise le Maire à signer les mandats de vente avec chaque agence immobilière.

2017-17 – MOTION CONTRE LE RETRAIT DE LA COMMUNE DES ZONES AGRICOLES DEFAVORISEES :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier de Mr CARDOUX Jean-Noël sénateur du Loiret qui alerte du projet du nouveau zonage « zone défavorisée ».

La commune de BEAULIEU SUR LOIRE entre autres, ne serait plus située dans cette zone.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité demande le maintien de la Commune de Beaulieu sur Loire dans le projet de zonage ZSCN et la mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux pour appuyer cette requête, afin de maintenir l'élevage et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.

2017-18 - MATERIEL AGRICOLE – ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur. Lors du précédent conseil, une demande de subvention auprès du département a été décidée.

Le CONSEIL MUNICIPAL, abstention faite de Monsieur RICHIDE Pascal, valide la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir la proposition de BEAULIEU AGRICOLE pour un montant de 56 500 euros HT et reprise pour 11 000 €.

2017-19 – MATERIEL AGRICOLE – ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'acquérir une nouvelle épaveuse. Lors du précédent conseil, une demande de subvention a été déposée au SMPG dans le cadre de la démarche zéro phyto, représentant 30 % du prix d'achat.

Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité valide la décision de la CAO quant au choix de BEAULIEU AGRICOLE pour un montant de 27 880 euros HT et reprise pour 9000 euros.

AFFAIRES DIVERSES :

1°) Monsieur le Maire fait part au conseil de la création au niveau de la communauté de communes Berry Loire Puisaye de la commission des impôts, il précise que 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants doivent être proposés, sachant que la DGFIP prendra la décision définitive de la nomination des membres de cette commission.

Monsieur THIBAUT Alain et Monsieur DESBOIS Patrick sont volontaires.

A cet effet, Monsieur RICHIDE Pascal est intéressé par la commission des affaires sociales, monsieur TROCHET Michel pour la commission VOIRIE.

2°) Monsieur DESBOIS Patrick informe les membres du conseil d'une demande de Mr GOUJEON afin d'avoir l'autorisation de tourner un film dans les locaux administratifs, sur la place de l'église et la salle des fêtes. Le tournage devrait avoir lieu le 8 Avril. Une information sera publiée dans le prochain petit Bellocéen.

3°) Monsieur RICHIDE Pascal demande si le problème de charpente à l'église a été résolu.

Monsieur DESBOIS Patrick précise que c'était la charpente entourant les cloches, Monsieur BLOT doit gérer ce dossier.

4°) Monsieur THIBAUT Alain signale les différents problèmes d'éclairage public. Beaucoup de réclamations, précise monsieur le Maire, sont reçues en Mairie. L'entreprise n'a pas terminé les travaux, les délais ne sont pas respectés. IL faut attendre la fin des travaux pour voir l'amélioration.

5°) Madame BERTRAND Isabelle remarque le problème récurrent de la présence des pigeons et de leur déjection.

A ce jour aucune solution à moindre coût n'a été apportée.

6°) Monsieur RICHIDE Pascal souhaite connaître les conclusions de l'expertise entre notre assurance, les experts et les élus sur le problème du crépi de la halte-garderie.

Monsieur le Maire informe que les conclusions n'ont pas encore été transmises, cependant il précise que l'entreprise BODARD devrait envoyer une estimation mais la commune n'aura aucun remboursement sur les dégâts occasionnés. L'aspect esthétique n'est pas retenue et ne rentre pas dans la décennale.

7°) Madame BERTRAND Isabelle remarque que des économies sont demandées mais lors de l'utilisation de la bibliothèque, aucune régulation du chauffage n'est pratiquée.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera adressé aux associations afin de baisser le chauffage après utilisation des salles, une note de service pourra être faite pour les différents services municipaux.

Monsieur RAPICAULT Michel confirme que dans beaucoup de bâtiments une surchauffe est permanente. Il serait utile de voir à l'installation d'un système de programmation à étudier.

8°) Monsieur HAUTIN Bertrand demande si l'architecte des bâtiments de France a répondu aux questions sur le projet de cœur de village. Madame BELHOSTE Marie-Christine répond par la négative.

Monsieur DESBOIS Patrick et Madame DESCHAMPS Céline affirment que la maîtrise d'ouvrage sera transférée à la nouvelle communauté de communes.

9°) Monsieur RICHIDE demande plus d'explications sur le problème de l'eau stagnant dans la cour de l'école maternelle

Madame DESCHAMPS Céline précise qu'il s'agit d'eau de pluie et non d'eaux usées , que des travaux sont prévus dans le cadre de l'ADAP .

10°) Monsieur HAUTIN Bertrand signale que le ramassage des poubelles n'a pas été effectué 2 fois consécutifs.

Madame DESCHAMPS répond que le point a été fait et que suivant les travaux réalisés à L'Etang les habitants concernés sont invités à regrouper leurs poubelles en un lieu accessible au camion de ramassage.

11°) Monsieur le Maire donne la parole à une personne du public qui tient à signaler qu'un squat s'est créé à côté du local « Pêche » dans le parc MARRET.

Monsieur le Maire en fera part aux services techniques pour le nettoyage.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 21 h 37.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Patrick DESBOIS